

# Les modes de régulation de la reproduction humaine

## Incidences sur la fécondité et la santé

*Colloque international de Delphes (6-10 octobre 1992)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

# Du premier au deuxième enfant : maîtrise de la contraception, normes sociales et choix de l'intervalle

France PRIOUX

Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, France

Une bonne maîtrise de la contraception permet en principe aux couples de mettre au monde exactement le nombre d'enfants désirés ; en principe parce que, d'une part, un certain nombre de couples ayant des difficultés à concevoir ou devenus stériles n'arriveront pas au nombre désiré ; d'autre part, les accidents de la contraception conduisent quelques couples à dépasser ce nombre s'il ne peuvent ou ne veulent recourir à l'avortement. Mais ce nombre d'enfants est de plus en plus souvent égal à deux : il correspond à une norme, intégrée plus ou moins consciemment par les couples<sup>(1)</sup> en fonction de leur environnement familial, social, professionnel et médiatique. De fait, les déviations par rapport à cette norme sont de plus en plus rares. Aux Pays-Bas par exemple, on estime que la moitié des femmes nées en 1945 ont mis au monde exactement deux enfants, et que seules 10 % en ont eu plus de trois !

Mais la contraception moderne permet aussi aux couples de choisir avec plus ou moins de précision quand concevoir ou faire naître leurs enfants : ainsi aux Pays-Bas, dans les années 1970-1974, de nombreux couples choisissaient d'avoir leur deuxième enfant au printemps<sup>(2)</sup> ; puis le printemps est devenu progressivement moins à la mode...

Cette programmation peut se porter également sur l'intervalle entre les enfants : si les couples cherchent à respecter un écart d'âge qu'ils jugent idéal, et si un nombre important de couples ont une même conception de l'intervalle idéal, on devrait voir une concentration des espacements autour de celui-ci.

La contraception moderne a-t-elle permis à des normes d'espacement de s'instaurer ou de se renforcer ? C'est ce que nous allons tenter d'observer dans quelques pays européens, en étudiant l'intervalle entre le premier et le deuxième enfant.

(1) Voir par exemple A. Girard et L. Roussel : «Dimension idéale de la famille, fécondité et politique démographique. Nouvelles données dans les pays de la communauté économique européenne et interprétation». *Population*, 1981, n° 6, pp. 1005-1034, tableau 8.

(2) Cf. F. Prioux, «Mouvements saisonniers des naissances : influence du rang et de la légitimité dans quelques pays d'Europe occidentale». *Population* 1988, n° 3, pp. 587-610.

### Les données statistiques et leur traitement

Des statistiques de naissances légitimes par rang selon la durée écoulée depuis la naissance précédente sont disponibles dans un nombre restreint de pays<sup>(3)</sup> : la France (depuis 1960), la Belgique (depuis 1961), la République Fédérale d'Allemagne (1965), les Pays-Bas (1967), l'Italie (1970) et la Suisse (1979). Celles-ci permettent de calculer des taux de fécondité de rang 2 selon la durée écoulée depuis la première naissance<sup>(4)</sup>, donc des probabilités d'agrandissement  $a_1$  dans des cohortes de parité 1, c'est-à-dire la proportion, parmi les femmes mariées ayant eu leur premier enfant la même année, de celles qui en auront au moins un deuxième.

Le calcul de  $a_1$  n'est théoriquement possible que pour les cohortes observées pendant une quinzaine d'années. Pour les cohortes n'ayant pas suffisamment d'ancienneté, nous avons estimé les taux à partir des durées 5 ou 6 en maintenant constants les quotients moyens observés aux mêmes durées dans les cohortes précédentes afin de disposer d'une estimation de  $a_1$  depuis la cohorte 1960 ; pour les quatre pays ne disposant pas de statistiques assez anciennes, nous avons calculé la proportion  $a_1$  dans les promotions de mariages formées depuis 1958<sup>(5)</sup> ; ces données décalées de deux ans<sup>(6)</sup> se raccordent assez bien à la série des  $a_1$  calculés dans les cohortes de parité (figure 1).

En raison de légères différences de définition du rang de naissance d'un pays à l'autre, ces données ne sont pas strictement comparables. En effet, si le rang est déterminé partout parmi les naissances issues du mariage actuel, certains pays tiennent compte, dans les naissances antérieures, des enfants légitimés (R.F.A., Suisse), ou des enfants mort-nés (Italie, Pays-Bas, R.F.A.) ; d'autre part, en Italie (jusqu'en 1979) et en R.F.A., les statistiques portent sur les naissances vivantes et les mort-nés, cependant qu'ailleurs elles concernent les seuls nés vivants ; enfin, le rang attribué aux jumeaux

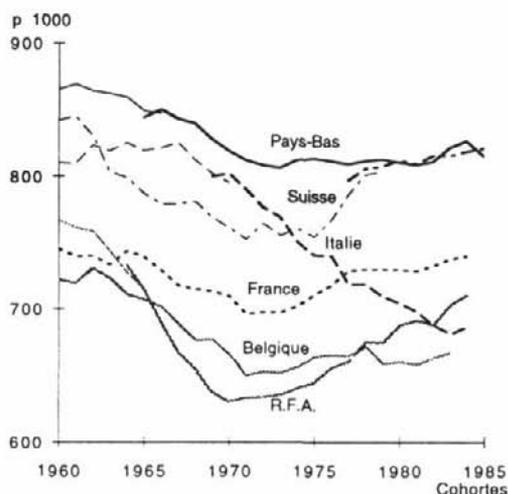


Figure 1 - Evolution de la probabilité d'agrandissement  $a_1$  dans les cohortes de parité 1

(3) Ces données sont publiées régulièrement dans les statistiques de mouvements de la population des pays respectifs, sauf aux Pays-Bas où les données nous ont été aimablement communiquées par le C.B.S. que nous remercions. Nous remercions également l'ISTAT (Italie) et l'Office fédéral de la Statistique Suisse qui nous ont aussi communiqué des données non publiées.

(4) Les naissances de rang 2 étant rapportées à l'effectif initial des premières naissances, il s'agit donc de taux nets qui n'éliminent pas l'effet des migrations et des ruptures d'unions intervenues entre ces deux naissances.

(5) Rapport entre la descendance finale de rang 2 et celle de premier rang.

(6) Durée moyenne du mariage à la première naissance.

est également variable : en France, en R.F.A. et en Suisse, les jumeaux sont de rangs différents et leur intervalle est égal à zéro ; mais en Italie, ils ont le même rang et l'enfant suivant saute un rang et il semble que ce soit également le cas aux Pays-Bas et en Belgique (depuis 1979), sans que l'on sache très exactement si c'est le rang de l'accouchement ou de né vivant qui est pris en compte pour l'enfant suivant.

A l'exception des enfants légitimés, ces différences affectent aussi bien les numérateurs des taux (nombre exact de deuxièmes naissances à chaque durée) que les dénominateurs (nombre de premières naissances à prendre en compte) dans des sens, en principe, identiques, si bien que leur effet global sur l'intensité  $a_1$  et surtout sur le calendrier, peut être considéré comme négligeable au regard des erreurs statistiques. Seul le taux à la durée 0 (deuxième enfant né la même année que le premier, ou avant son premier anniversaire) est très différent selon le sort réservé aux jumeaux ; nous en tiendrons compte dans nos comparaisons de calendrier, en excluant les jumeaux pour tous les pays. Quant aux enfants légitimés, les statistiques de légitimations<sup>(7)</sup> permettent d'estimer la correction à apporter à la probabilité  $a_1$  en R.F.A. et en Suisse pour la rendre comparable à celle des autres pays.

### Evolution de $a_1$ dans les cohortes (figure 1)

D'une manière générale, on note un passage du premier au deuxième enfant nettement plus fréquent aux Pays-Bas et en Suisse (environ quatre couples sur cinq), qu'en France, en R.F.A. et surtout en Belgique (environ deux couples sur trois depuis une quinzaine d'années), groupe de pays où l'enfant unique est donc plus répandu<sup>(8)</sup>. L'Italie, à la suite d'une baisse continue depuis la cohorte 1965, est passée du groupe de pays où la fréquence de passage du premier au deuxième enfant était élevée à celui où elle est la plus faible.

L'évolution est assez semblable dans les cinq autres pays : baisse de la probabilité  $a_1$  jusqu'aux couples ayant eu leur premier enfant vers 1970 ; puis stabilité, et remontée en Suisse et en R.F.A. où la chute avait été importante, mais également en France où l'on retrouve dans la cohorte 1977 le niveau de la cohorte 1965. La moindre propension des couples à avoir un deuxième enfant a donc contribué, au moins un temps, à la baisse générale de la fécondité à partir du milieu des années 1960.

Mais pour avoir un deuxième enfant légitime, il faut avoir franchi deux étapes : se marier, et avoir un premier enfant. L'interprétation de l'évolution de  $a_1$  ne peut donc se faire en faisant abstraction de celles de la nuptialité et de la fécondité légitime de premier rang. Ainsi par exemple, les couples ayant eu leur premier enfant entre 1960 et 1970 sont ceux qui, mariés jeunes, ont eu très vite et très souvent un premier enfant<sup>(9)</sup> ; ils ont alors progressivement mis en cause le deuxième. A partir du tournant des années 1970, c'est le premier enfant, puis les mariages qui sont remis en cause et  $a_1$  se stabilise. Puis en France, et surtout en Suisse et en R.F.A., les couples mariés ayant eu un premier

<sup>(7)</sup> Ces statistiques ne sont toutefois disponibles que jusqu'en 1977 en Suisse et à partir de 1970 en R.F.A.

<sup>(8)</sup> En réalité, la proportion de familles d'enfants uniques est égale à  $a_0(1 - a_1)$  ; pour une même valeur de  $a_1$ , la proportion d'enfants uniques sera d'autant plus élevée que  $a_0$  sera grand.

enfant après 1975 sont de plus en plus sélectionnés parmi les couples disposés à avoir au moins deux enfants et  $a_1$  se relève.

En Italie, la baisse de  $a_1$  contribue largement à celle de la fécondité générale depuis le milieu des années 1960 ; elle n'a apparemment pas été freinée par la chute de la nuptialité depuis 1975.

### Intervalle moyen et écart-type dans les cohortes

Intéressons-nous maintenant au calendrier des deuxièmes naissances pour tenter de répondre à la question posée au début de cette communication : la maîtrise de la contraception et surtout l'introduction de méthodes plus sûres ont-elles permis à une contraception d'espacement de s'installer ou de se renforcer ? Certains intervalles ont-ils été privilégiés par les couples ?

Le calcul de l'intervalle moyen et de l'écart-type<sup>(10)</sup> dans les cohortes va nous permettre de dire, en première analyse, dans quel sens ont évolué les moyennes et s'il y a eu concentration ou au contraire dispersion autour de ces moyennes (figures 2 et 3).

Dans les quatre pays où l'on possède une mesure pour les cohortes formées vers 1965, l'intervalle moyen est voisin de 3 ans (de 2,85 aux Pays-Bas à 3,2 en R.F.A.) ;

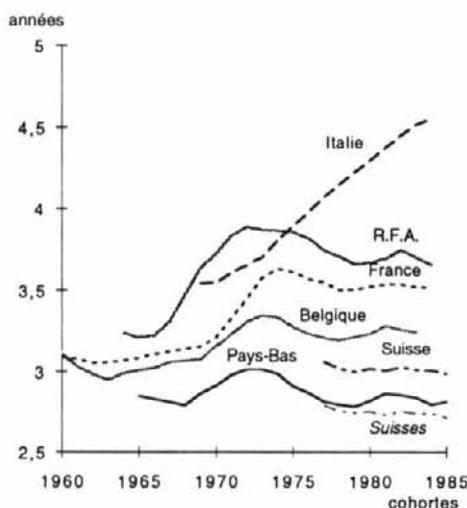


Figure 2 - Evolution de l'intervalle moyen entre la première et la deuxième naissance

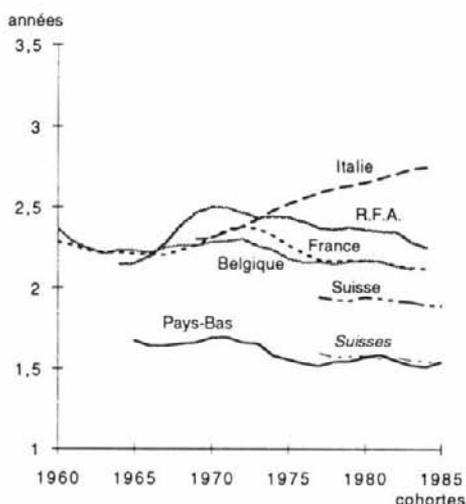


Figure 3 - Evolution de l'écart-type de l'intervalle entre la première et la deuxième naissance

<sup>(9)</sup> Cf. F. Prioux «La fréquence de l'infécondité dans les cohortes», in F. Prioux (ed.) : *La Famille dans les pays développés : permanences et changements*. I.N.E.D., *Congrès et Colloques* n° 4, 1990, pp. 161-175.

<sup>(10)</sup> Rappelons que nous avons exclu les jumeaux de toutes les mesures de calendriers pour les rendre comparables.

mais l'écart-type, beaucoup plus faible aux Pays-Bas nous indique une distribution des naissances plus concentrée, donc sans doute déjà des normes d'intervalle plus nettes qu'ailleurs. Cependant, il est logique qu'en Belgique, en France et en R.F.A. où le deuxième enfant est moins fréquent, sa naissance soit plus étalée : à toutes les durées il subsiste un plus grand nombre de couples susceptibles de se raviser ou de connaître un échec de contraception et d'accepter finalement une deuxième naissance non clairement souhaitée.

Dans les cohortes suivantes, les intervalles moyens augmentent partout : très rapidement, en R.F.A. où ils culminent chez les femmes ayant eu leur premier enfant vers 1972 ; beaucoup plus faiblement et succinctement aux Pays-Bas (entre les cohortes 1968 et 1972) ; très modérément d'abord, puis de manière accélérée en Belgique et surtout en France, où ils atteignent un maximum dans les cohortes 1973-1974.

Cette évolution ressemble à celle de l'intervalle moyen mariage-première naissance au cours de la même période<sup>(11)</sup>, mais si celui-ci augmente aussi partout, la hausse avait été plus forte en R.F.A. et surtout aux Pays-Bas (+ 1,6 ans entre les promotions 1964 et 1975) qu'en Belgique et en France. C'est donc une période au cours de laquelle les couples mariés ont cherché à espacer leurs naissances, grâce sans doute à une meilleure connaissance de la contraception : en Belgique, en France et surtout en R.F.A., les deux premiers intervalles s'allongent ; aux Pays-Bas, les couples retardent beaucoup leur première naissance, mais ne changent pratiquement pas l'intervalle entre le premier et le deuxième enfant.

Assez logiquement, cette augmentation de l'intervalle moyen entre le premier et le deuxième enfant s'est accompagnée d'une hausse de l'écart-type en R.F.A. jusqu'à la cohorte 1970 et en France jusqu'à la cohorte 1972 ; par contre, en Belgique et aux Pays-Bas, l'écart-type change à peine.

Au cours de la phase suivante, les intervalles moyens diminuent jusqu'aux cohortes 1978 environ, puis fluctuent autour d'un niveau stable, mais les écarts-types diminuent presque constamment. Ainsi, au terme de cette évolution, l'intervalle moyen est-il presque inchangé aux Pays-Bas, mais la dispersion, déjà nettement plus faible qu'ailleurs, s'est encore un peu réduite ; en Belgique et en France, l'intervalle moyen s'est rallongé mais la dispersion a un peu diminué ; en R.F.A., l'écart-type a à peine augmenté (+ 0,1 an entre les cohortes 1964-65 et 1983-84) pour une augmentation plus sensible de l'intervalle moyen (+ 0,45 an entre les mêmes dates). La mise en place d'un calendrier plus long en Belgique, en France et en R.F.A., s'est donc accompagnée d'un étalement puis d'un certain resserrement des comportements autour de la valeur moyenne.

En Italie, où l'on ne possède d'information qu'à partir de la cohorte 1968-69, l'intervalle moyen, d'emblée aussi élevé qu'en R.F.A. (3,55 ans) ne cesse d'augmenter sur toute la période et devrait atteindre 4,5 ans dans la cohorte 1982-83 ; la dispersion autour de cette moyenne s'accroît aussi continuellement.

(11) Cf. F. Prioux - «Fécondité et dimension des familles en Europe occidentale». *Espace, Population, Sociétés*, 1989, n° 2, pp. 161-176, tableau 3.

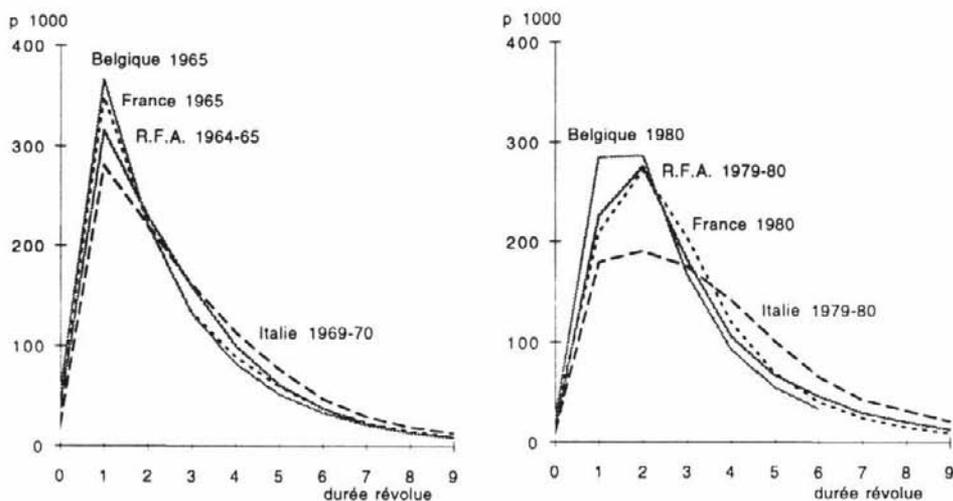
Au contraire en Suisse - où la période d'observation est très courte - intervalles moyens et écarts-types sont stables et faibles, et même très faibles si l'on se restreint à la seule population de nationalité suisse.

Au total donc, il semble que les progrès de la contraception aient entraîné une diversification des comportements moyens en Europe, sans qu'il y ait eu, sauf en Italie, d'augmentation sensible de la dispersion autour de ces comportements moyens : en Belgique, en France et en R.F.A., l'intervalle moyen a augmenté, ce qui peut signifier que les normes d'espace se sont rallongées ; aux Pays-Bas et sans doute en Suisse, les anciennes normes se seraient renforcées, car l'intervalle moyen n'a pas changé et l'écart-type a diminué.

L'observation plus précise des calendriers va nous permettre de confirmer ou d'infirmier ces premières impressions.

### Evolution du calendrier des deuxièmes naissances

Intervalles moyens et écarts-types ne rendent en effet que très imparfaitement compte des évolutions du calendrier. Cependant, pour pouvoir comparer les calendriers, il faudrait que tous les pays utilisent le même critère pour observer la durée écoulée depuis la première naissances : il est par exemple impossible de représenter sur une même figure le calendrier des Pays-Bas, où le classement est en différence de millésimes, et celui de la R.F.A. où il s'agit de durées révolues. Heureusement, l'existence d'un double classement en Belgique et en France va nous permettre de mieux comprendre les transformations du calendrier, aussi bien dans ces deux pays que dans les autres.



Figures 4a et b - Répartition de 1 000 naissances légitimes de rang 2 selon la durée écoulée depuis la première naissance

Vers 1965, les calendriers Belge et Français sont presque confondus et le calendrier Allemand en est très proche (figure 4a et tableau 1) : pour de nombreux couples, le deuxième enfant naît très vite après le premier, le maximum se situant à la durée 1 révolue, c'est-à-dire, entre le premier et le deuxième anniversaire de l'aîné : près de 37 % des deuxièmes naissances en Belgique, 35 % en France et 32 % en R.F.A. Il est curieux de noter la parenté étroite de ces calendriers avec ceux observés par Louis Henry en Bohême et en Moravie dans une cohorte beaucoup plus ancienne (1925-26)<sup>(12)</sup> : la pointe de naissances se situait aussi à un an révolu (respectivement 34 et 39 %) et la somme des durées un et deux représentait 55 et 60 % des naissances (55 % en R.F.A., 57 % en France et 59 % en Belgique). Ces calendriers étaient qualifiés de « malthusiens » par Louis Henry, par opposition à un calendrier plus « naturel » observé en Russie Subcarpatique (70 % des naissances aux durées un et deux) ; ils résultent sans doute d'une pratique contraceptive tendant à réduire la descendance et peut-être à l'étaler.

Le calendrier Italien dans la cohorte 1969-70 est déjà un peu différent : un maximum moins net (28 % à un an) et un étalement plus important après 2 ans indiquent un plus grand effort des couples pour limiter ou espacer leurs naissances.

Quinze ans plus tard en France et en R.F.A. (figure 4b), ce n'est plus un an mais deux ans révolus, l'intervalle le plus fréquent (27 %) : la « norme » a donc changé mais elle ne s'impose pas autant que dans les années 1960 ; nombreux sont encore les couples à avoir leur deuxième enfant lorsque l'aîné n'a que un an ou lorsqu'il en a déjà trois. En Belgique, l'intervalle un an a moins diminué et se trouve maintenant à égalité avec le suivant (28,5 % des naissances à chaque durée) ; cela correspond aussi à un changement de norme, non parce que les couples préférant les deux intervalles sont aussi nombreux, mais nous le verrons, parce que les couples cherchant à avoir leur deuxième enfant environ deux ans après le premier sont maintenant majoritaires. Enfin, en Italie, aucune norme ne semble s'imposer réellement : il y a presque autant de couples ayant leurs deux premiers enfants avec un an, deux ans ou trois ans révolus d'écart, et les intervalles plus longs sont de plus en plus fréquents.

La classification par différence de millésimes modifie l'allure des courbes (figure 5a) : vers 1965 en Belgique et en France, le maximum observé à un an révolu se répartit ici entre les durées 1 et 2 et la courbe culmine moins nettement à la durée 2. Aux Pays-Bas, on note proportionnellement moins de naissances à la durée 1, plus aux durées 2 à 4<sup>(13)</sup>, et le maximum est plus net à la durée 2 (31 % des naissances). Dès cette époque, les néerlandaises savaient un peu mieux que les françaises et les belges éviter que leur deuxième enfant naisse trop vite après le premier<sup>(14)</sup>. En l'absence de statistiques antérieures, nous ne pouvons savoir si c'est la pilule introduite en 1963 aux Pays-Bas qui a permis à la contraception d'espacement de s'y répandre avant, ou si celle-ci existait déjà par le biais de l'allaitement<sup>(15)</sup> et d'autres moyens contraceptifs.

(12) Cf. L. Henry « Etude statistique de l'espacement des naissances » *Population* 1951, n° 3, pp. 425-444. Notons que l'intervalle moyen y était également comparable : 3,2 ans en Moravie et 3,5 ans en Bohême.

(13) Ainsi, avec un calendrier qui semble plus tardif, les Pays-Bas avaient un intervalle moyen (2,8 ans) plus faible que la Belgique et la France (3 ans) ; c'est la fréquence des intervalles longs (5 ans et plus) qui augmente la durée moyenne dans ces deux pays.

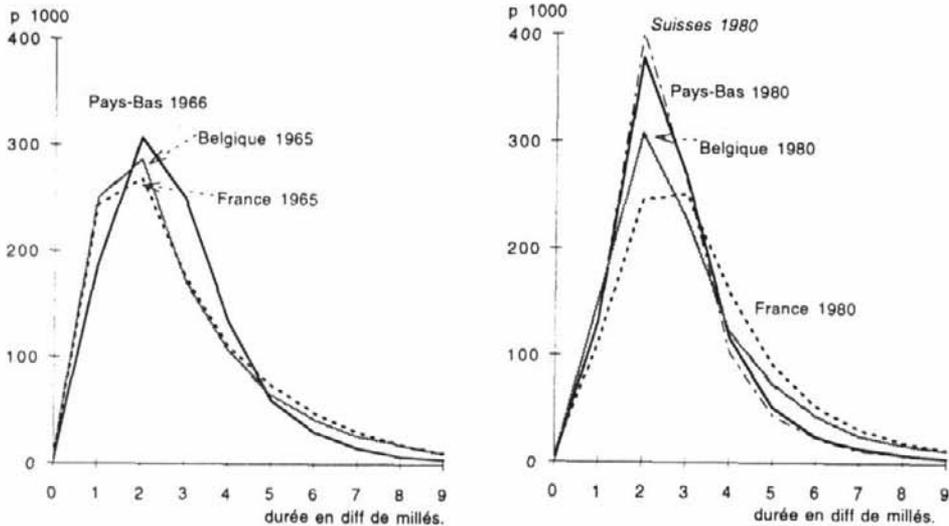
(14) Le taux de fécondité à la durée 1 en différence de millésimes y est également plus faible.

(15) Louis Henry (art. cité) montre en effet que dans les populations plus traditionnelles le mode de la distribution à la durée 2 en différence de millésimes est plus prononcé que dans les populations dites malthusiennes où l'allaitement est sans doute moins souvent et moins longtemps pratiqué.

TABLEAU 1 - REPARTITION DE 1000 NAISSANCES LEGITIMES DE RANG 2 SELON LA DUREE ECOULEE DEPUIS LA PREMIERE NAISSANCE DANS LES COHORTES DE PARITE 1 FORMEES VERS 1965 ET 1980 (JUMEAUX EXCLUS)

Pays Cohorte	Durées révolues									
	Belgique 1965	France 1965	R.F.A. 1964-65	Italie 1969-70	Bohême* 1925-26	Belgique 1980	France 1980	R.F.A. 1979-80	Italie 1979-80	Suisse 1979-80
Durée										
0	53	51	37	20	30	22	23	11	10	15
1	366	349	315	280	342	288	209	225	179	304
2	221	220	229	220	206	287	271	275	190	337
3	132	133	159	161	134	165	204	182	175	157
4	82	89	100	113	91	92	119	105	141	73
5	51	59	61	76	60	55	68	66	100	39
6	33	37	37	47	41	33	40	46	65	23
7	21	23	22	29	29	19	24	29	42	15
8	13	15	13	19	20	14	15	20	31	10
9	8	9	9	13	14	9	9	13	21	7
10 et +	20	15	18	22	33	16	18	28	46	20
Total	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
	Durées en différences de millésimes									
Pays Cohorte	Belgique 1965	France 1965	Pays-Bas 1966	Belgique 1980	France 1980	Pays-Bas 1980	Suisse 1980	Suisse 1980	Italie 1980	Italie 1980
Durée										
0	5	4	2	2	5	1	4	4	1	1
1	250	243	186	151	112	132	130	136	100	100
2	286	268	307	307	245	378	368	401	188	188
3	172	176	249	228	251	268	248	262	183	183
4	106	110	134	122	159	116	108	102	164	164
5	64	73	59	73	91	51	55	45	122	122
6	42	48	30	43	52	24	31	23		
7	26	30	15	25	31	13	17	11		
8	18	18	7	16	19	7	13	7		
9	10	11	4	11	12	4	9	4		
10 et +	21	19	7	22	23	6	17	5		
Total	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000

\* Source : L. Henry, op. cit.



Figures 5a et b - Répartition de 1 000 naissances légitimes de rang 2 selon la durée écoulée depuis la première naissance

Il est cependant incontestable que la maîtrise de la contraception moderne par une part croissante des couples a permis ensuite une planification de plus en plus massive de l'intervalle entre le premier et deuxième enfant (figure 5b) : dans la cohorte 1980, 38 % des couples ont eu leur deuxième enfant deux années civiles après le premier, c'est-à-dire, lorsqu'il était âgé de un an et demi à deux ans et demi environ, et la proportion de ceux qu'ils l'ont eu avant cet âge ou après 3 ans, s'est encore réduite :

TABLEAU 2 - PAYS-BAS - REPARTITION DE 100 DEUXIEMES  
NAISSANCES SELON LA DUREE ECOULEE DEPUIS LA PREMIERE

Intervalle *	Année de la première naissance	
	1966	1980
0 ou 1 an	19	13
2 ou 3 ans	55	65
4 ans ou plus	26	22
	100	100

\* Différence entre les années de naissance des deux enfants.

Cette planification semble encore plus parfaite dans la population de nationalité suisse (figure 5b) : 40 % des deuxièmes enfants naissent deux ans après le premier et seuls 20 % naissent 4 ans après ou plus tard. La figure 5b met également en évidence la nouvelle norme en Belgique ; elle y est cependant nettement moins répandue : 31 % des intervalles sont de deux ans, mais 31 % sont égaux ou supérieurs à 4 ans. En France comme sans doute en R.F.A., les intervalles 2 et 3 ans sont presque à égalité (25 %) ; faute de données plus détaillées, on ne peut savoir si cela signifie que les

couples cherchant à avoir leurs deux enfants avec 3 ans d'écart sont aussi nombreux que ceux qui recherchent un intervalle de deux ans ou si c'est l'intervalle «2 ans et demi» (c'est-à-dire deux ans révolus) qui est le plus recherché<sup>(16)</sup>.

### Deux calendriers opposés : la Suisse et l'Italie

L'existence de données sur les intervalles en mois en Suisse et en trimestre en Italie va nous permettre de mieux cerner le comportement des couples.

Le calendrier des deuxièmes naissances en Suisse marque une pointe très nette autour de 23 mois (figure 6a), *c'est donc bien un intervalle de deux ans qui est recherché par la majorité des couples*, intervalle dont le taux à la durée deux en différence de millésimes ne rend qu'imparfaitement compte : si l'on additionne les taux de 19 à 30 mois, soit l'équivalent d'une année, on observe que 44 % des naissances s'y trouvent, au lieu de 37 % pour le taux à la durée 2<sup>(17)</sup>.

Après cette pointe, la courbe redescend rapidement, marque une pause entre 31 et 34 mois, puis une nouvelle pause moins nette entre 44 et 46 mois. La courbe des quotients (figure 6b) met encore mieux en évidence la reprise, ou au moins, la stabilisation des quotients de fécondité aux environs du 3ème et du 4ème anniversaire de l'aîné (ou plus exactement neuf mois avant). Si la norme de 2 ans d'intervalle est donc largement répandue, il existe une fraction non négligeable de couples cherchant à espacer leurs enfants de 3 ans et peut-être de 4 ans. Le calendrier résulte donc de la concurrence entre une norme très majoritaire qui fixe l'intervalle idéal à deux ans, et d'autres normes plus discrètes d'intervalles de 3 ans (voire 4 ans) que le calendrier global (figure 5b) ne laissait pas deviner<sup>(18)</sup>.

Il est donc possible que les calendriers annuels de chaque pays masquent aussi l'existence de plusieurs intervalles concurrents recherchés par une fraction plus ou moins grande des couples : même en Italie où le calendrier semble presque étale entre le deuxième et le quatrième anniversaire de l'aîné (figure 6a), la courbe des quotients remonte légèrement avant le troisième et le quatrième anniversaire (figure 6b). Il y a donc aussi des couples qui planifient leur intervalle, mais leur importance relative est assez faible.

(16) Dans l'enquête «Famille» de 1992, une répartition de 11 300 naissances de rang 2 survenues en 1980 et 1981 selon la durée écoulée (en trimestres) depuis la première naissance ferait pencher pour une répartition bimodale ; mais il s'agit d'une répartition transversale portant sur des nombres absolus et non sur des taux (Cf. Guy Desplanques. - «Cycle de vie et milieu social», *Les Collections de l'INSEE*, D 117, 1987, p. 100).

(17) Il s'agit ici de données concernant l'ensemble de la population résidant en Suisse. Les chiffres concernant les seules naissances de nationalité suisse donneraient certainement une concentration encore plus importante des naissances entre 19 et 30 mois.

(18) On peut aussi imaginer que le regain de fécondité aux alentours de chaque anniversaire soit lié à la recherche, non pas de l'intervalle idéal, mais de la saison idéale ; il faut alors que les couples ayant déjà programmé ou étant satisfaits de la date de naissance de l'aîné programment le deuxième pour la même saison...

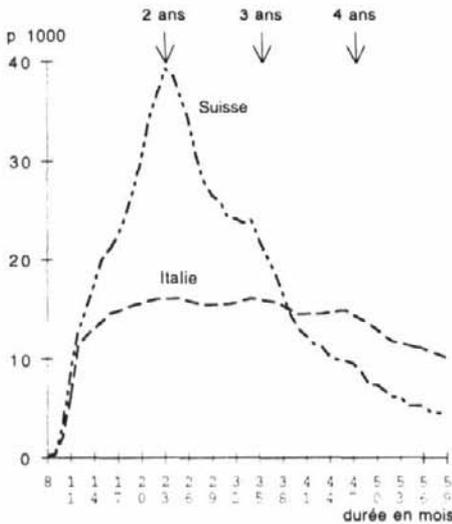


Figure 6a - Cohorte 1980, répartition de 1 000 naissances légitimes de rang 2 selon la durée en mois écoulée depuis la première naissance

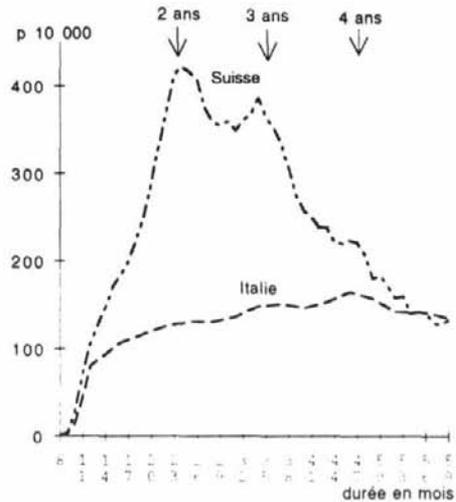


Figure 6b - Cohorte 1980, quotients mensuels de fécondité de rang 2 selon la durée en mois écoulée depuis la première naissance

### La disparition des intervalles courts

En dépit des ressemblances frappantes entre les calendriers des Pays-Bas et de la Suisse, la mise en place de la contraception moderne n'a donc pas entraîné une uniformisation des comportements en Europe. Il y a cependant un point commun qui mérite d'être souligné : maintenant que les couples disposent de moyens efficaces pour espacer leurs enfants, les intervalles jugés trop courts ne sont plus acceptés que par une faible minorité de couples. L'évolution du taux à la durée 1 en différence de millésimes (figure 7) permet d'observer, dans chaque pays, à partir de quand les couples ont commencé à vouloir éviter une deuxième naissance trop rapprochée de la première : 1967 en R.F.A., 1969 aux Pays-Bas, 1970 en Belgique et 1971 en France. Ce décalage correspond, à une exception près, à celui que l'on observe dans la diffusion de la pilule anticonceptionnelle dans ces pays à la même époque<sup>(19)</sup>; seuls les Pays-Bas apparaissent en retard par rapport à une diffusion de la pilule aussi rapide qu'en R.F.A. La pilule n'est donc certainement pas seule responsable de cette chute des taux aux intervalles courts. Ainsi en Italie, à la suite d'une baisse presque continue depuis 1972<sup>(20)</sup>, le taux de fécondité à la durée 1 est-il plus bas que partout ailleurs alors que les contraceptifs oraux y sont peu répandus : la contraception traditionnelle, les avortements et le stérilet ont certainement joué un rôle dans cette évolution où les enfants rapprochés sont devenus bien rares.

(19) Cf. «Les contraceptifs oraux», *Population Reports*, Série A, n° 5, juin 1979, figure 1.

(20) Nous nous fondons ici sur l'évolution du taux à un an révolu car les taux en différence de millésimes ne peuvent être calculés que depuis 1980.

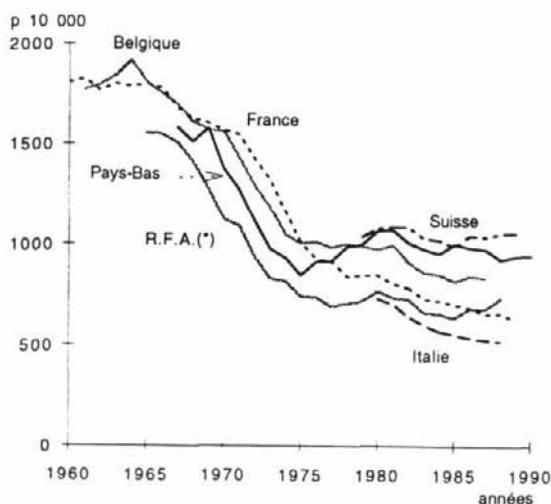


Figure 7 - Evolution du taux de fécondité de rang 2 à la durée 1 en différence de millésimes  
(\*) estimation à partir des naissances entre 8 et 17 mois

### Vue d'ensemble

Jusqu'au milieu des années 1960, il était assez fréquent, et considéré comme normal, que le deuxième enfant d'une famille naisse avant le deuxième anniversaire de l'aîné. L'arrivée des contraceptifs modernes et, certainement plus encore les grandes campagnes médiatiques autour de la fameuse pilule, ont contribué à convaincre les jeunes couples que les naissances rapprochées n'étaient pas souhaitables : «un enfant si je veux, quand je veux» disait le célèbre slogan. Les couples ont alors retardé, voire refusé leur deuxième enfant : l'intervalle moyen s'est trouvé maximum et  $a_1$  minimum parmi les couples ayant eu leur premier enfant au début des années 1970. Progressivement ensuite, le calendrier des deuxièmes naissances s'est stabilisé et même raccourci un peu et  $a_1$  se relève dans plusieurs pays. En R.F.A. et en France, les données dont nous disposons ne permettent pas clairement de distinguer si l'intervalle le plus fréquent (27 % des naissances entre le 2ème et le 3ème anniversaire de l'aîné) correspond vraiment à une norme idéale recherchée par une majorité de couples. En Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse, les couples privilégient un intervalle plus court (2 ans) : la tendance à programmer le deuxième enfant pour les environs du deuxième anniversaire de l'aîné est très forte aux Pays-Bas et en Suisse, ce qui signifie que de nombreux couples ont une même conception de l'intervalle idéal et s'y conforment. L'évolution en Italie est en parfait contraste : les couples retardent toujours plus et refusent de plus en plus le deuxième enfant, et aucune norme d'intervalle ne se dégage.